

Plan local d'urbanisme

Les projets de la municipalité sont connus

Le Plan Local d'Urbanisme est le document qui, sur les quinze prochaines années, fixera les règles d'urbanisation dans notre ville. Il engage donc les antoniens pour le présent, mais aussi pour le futur.

La majorité municipale avait montré déjà l'an passé, lors de la publication du PADD (qui fixe les orientations générales du PLU), qu'elle ne souhaitait pas mettre en œuvre un plan ambitieux mais plutôt de continuer la politique engagée avec des modifications concernant certaines dispositions du règlement d'urbanisme.

Plutôt que de renforcer la protection des quartiers résidentiels en imposant des règles contraignantes, la majorité municipale a choisi d'annexer des cahiers de recommandations en matière architecturale et environnementale.

- *Cette démarche montre que la Ville est sensibilisée aux problématiques nouvelles en matière d'écologie mais il faut aller plus loin pour favoriser au niveau de la ville le développement durable*

En revanche, quatre zones pourraient substantiellement changer de destin :

Au Nord de la Ville, l'US Métro. Dans le POS précédent, les terrains étaient quasiment inconstructibles. Le projet municipal prévoit, au sud de l'US Métro, une densification avec des immeubles de bureaux (qui pourraient aller jusqu'à 27 mètres de haut), et des logements (jusqu'à 21 mètres). Certains expliquent qu'il faut rendre cohérent le carrefour de la Croix de Berny déjà très dense, mais en revanche :

- L'avis des riverains du quartier Saint Exupéry est-il pris en compte du fait notamment des problèmes de stationnement et de la densification engendrés après des travaux ?
- L'avis des sportifs des clubs est-il pris en compte (à l'heure où les clubs sportifs de la Ville multiplient les partenariats avec l'US Métro...)

Le centre ville. Les rues Gabriel Péri et Pierre Brossolette, devraient en partie pouvoir être densifiées. C'est le mitage du quartier pavillonnaire du centre ville qui continuerait après les démolitions de pavillons rue Gabriel Péri, le démantèlement du Parc de la Pouponnière..

- *Ne doit-on pas préserver le patrimoine antonien constitué notamment par ces belles maisons des rues citées ?*

Au Sud de la ville, le quartier Fontaine Michalon. La Cité Duval pourrait accueillir des commerces, des activités, des bureaux. Avec un certain cynisme, le Maire a expliqué en conseil municipal que, dans un quartier bruyant, on pourrait mettre en œuvre des activités artisanales bruyantes. Une manière de sacrifier un peu plus le quartier, et d'en éradiquer l'aspect résidentiel.

- *Ne doit-on pas, au contraire, permettre le développement de ce quartier en renforçant la zone commerciale, les stationnements et pourquoi pas des équipements publics (qui font défaut dans cet endroit de la ville).*

A l'ouest d'Antony, le quartier Coulée Verte (au nord). La majorité municipale propose de mettre en place entre la rue d'Estienne d'Orves et la rue de la cité Moderne un espace vert, qui longerait l'autoroute. Ce jardin est notamment nécessaire par la disparition des terrains de sports de l'US Métro qui font partie de la ceinture verte de l'Île de France. Conséquence : les logements sociaux prévus dans ce quartier seront tous construits à proximité des HLM actuels...ce qui est loin de la fameuse mixité sociale !

- *Ne doit on pas, avant toute chose, se battre pour que la pollution créée par l'autoroute A 86 nuise moins aux Antoniens avant de mettre en place des projets de ce genre ?*

Les autres projets connus de la Municipalité n'entraînent pas de modifications de règles d'urbanisme : l'exploitation des terrains du CEMAGREF ou de la résidence Universitaire ne se voient ainsi pas traiter de manière particulière.

Citoyens à Antony vous invite à participer aux réunions publiques afin que votre point de vue soit entendu.

- **Mercredi 31 mai, au Conservatoire (pour les habitants du Nord d'Antony)**
- **Jeudi 1^{er} juin au Conservatoire (pour les habitants de l'Ouest de la ville)**
- **Mardi 6 juin au Centre André Malraux (pour les habitants du Sud)**

Pour Citoyens à Antony, le PLU doit permettre :

- **La sauvegarde des quartiers pavillonnaires**, ce qui implique la lutte contre le mitage par la construction d'immeubles dans cette zone, et aussi la protection particulière de certains quartiers (Parc de Sceaux, Centre Ville)
- **La protection du cadre de vie des Antoniens.** Le PLU doit être un instrument pour lutter contre les pollutions sonores, par exemple. Ainsi des règles spécifiques devraient être prévues pour les zones situées près des axes de circulation ferrés et routiers.
- **Le développement de projets ambitieux pour la Ville.** Une réflexion spécifique devrait avoir lieu pour créer un pôle culturel cohérent en centre ville. De la même manière, un concours d'idées et d'architectes devrait être lancé sur la zone du CEMAGREF plutôt que de laisser les promoteurs décider..
- **Le développement économique.** Nous partageons le souci de transformer la zone industrielle en la rendant plus attrayant mais ceci doit se réaliser en respectant les riverains de ce quartier.

-
- Je souhaite recevoir le document de la Mairie concernant le PLU**
 - Je souhaite être informé des activités de Citoyens à Antony**
 - Je souhaite adhérer à Citoyens à Antony**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Retrouvez nous sur [http // :citoyensantony.blogspot.com](http://citoyensantony.blogspot.com)